

RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00456
Numéro SIREN : 437 731 433
Nom ou dénomination : 4 CAST

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2020 sous le numéro de dépôt 6800

4 CAST

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros

Siège social : Résidence Riviera Baie

240, Avenue Paul Cézanne

06700 SAINT LAURENT DU VAR

RCS ANTIBES : B.437.731.433

EXTRAITS DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE **DU 28 JUIN 2019**

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF

Et le Vendredi 28 Juin à 15 Heures,

Monsieur Stéphane PILLOUD, Actionnaire Unique et Président de la société 4 CAST, SAS au capital de 8.000 Euros divisé en 500 actions non numérotées de 16 Euros chacune a tenu la présente assemblée concernant les comptes de l'exercice social 2017.

.....
.....

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport de gestion du Président sur les opérations, la gestion et les comptes annuels de l'exercice social 2018, clos le 31 Décembre 2018, et sur les conventions éventuellement conclues lors de la même période, visées par l'article L.233-3 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2018
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées par l'article L227-10 et L.233-3 du Code de Commerce,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire,
- Fin du mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant,
- Pouvoirs pour formalités.

.....
.....

SP₁

QUATRIEME DECISION :

L'Actionnaire Unique,

Constate que le mandat des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant arrive à expiration à la présente assemblée.

Après vérification, les critères ne sont plus remplis pour leur désignation.

Par conséquent, il est décidé de ne pas renouveler le mandat des Commissaires aux comptes Titulaire et Suppléant.

Cette résolution est adoptée par l'Actionnaire unique.

.....
.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 30, par la signature du présent procès-verbal.

Le Président
Monsieur Stéphane PILLOUD

